

2.—Résolu: D'autoriser les Avocats de la Cité et l'Ingénieur en Chef à négocier avec le propriétaire du terrain récemment vendu près de la Ferme d'Épuration, et au sujet duquel il y a actuellement une cause pendante en Cour, pour obtenir l'autorisation de se servir de son terrain, en attendant la décision des tribunaux.

Il est

3.—Résolu: D'attirer de nouveau l'attention de l'Ingénieur en Chef sur le fait que les entrepreneurs au coin des rues Sherbrooke et Peel continuent à causer une nuisance en faisant brûler du charbon mou, et de le prier de voir à faire cesser cette nuisance sans retard.

4.—Attendu qu'actuellement trois au moins des Commissaires sont obligés de signer les mandats avant que le Trésorier puisse les payer, il est

Résolu: De demander aux Avocats de la Cité si, avec la Charte et les règlements tels qu'ils sont, et vu que les Commissaires sont chargés des affaires financières de la Ville, ils pourraient, sans aller au Conseil, adopter un autre mode de contrôler ces mandats, par exemple: les faire signer par le Contrôleur de la Cité, le Chef du Département intéressé et un des Commissaires.

5.—Soumis un rapport des Avocats de la Cité, "re" cartes ou lettres à être envoyées aux électeurs par l'officier-rapporteur, déclarant que tout en se conformant à la loi, l'officier-rapporteur pourrait faire porter aux électeurs les cartes ou lettres qu'il est tenu de leur envoyer, ou les faire expédier par voie postale.

Résolu: De référer au Greffier de la Cité.

6.—Soumis un rapport du docteur J. E. Laberge au sujet d'une demande du docteur H. W. Coyle pour se faire rembourser un montant de \$16.75 différence de salaire pour le temps de sa suspension du service.

Résolu: Que le Bureau ne peut faire droit à cette demande.

7.—Soumis un rapport du Trésorier de la Cité transmettant des notes au sujet de l'emprunt projeté à Londres.

Déposé sur la table.

8.—Après considération de certains rapports des chefs de Départements, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil.

10. A l'effet de permettre à MM. Morin & Frères, de bâtir un bureau et hangar sur le lot No cad. 11, sub. 1131, quartier Laurier, coin St-Laurent et Chénier.

20. A l'effet de permettre à M. C. Willems d'ériger une manufacture de chaussures avec moteurs électriques sur le lot No cad. 399 sub. 308 quartier Longue-Pointe, rue Vinet.

30. A l'effet de voter les montants ci-dessous:

1. Certains comptes présentés au mois de décembre pour fourniture diverses, charbon, huile, etc., et pour réparations aux machineries, se montant à la somme de	\$ 3,856
2. Un montant de	18,250
Pour rencontrer les comptes pour fourniture de l'eau aux diverses municipalités.	
3. Pour pouvoir électrique servant au pompage de l'eau.	6,500
	\$28,606

40. A l'effet de permettre à la Bishop Construction Co. de construire une écurie de 24 places sur le lot No 637 sub. 69, 70 et 98 partie de lots 49 à 62, partie de lots 71 à 82 et partie de lots 68-97 et 99 quartier Laurier, rue Beaumont.

50. A l'effet de permettre à M. A. Julien d'ériger une forge sur le lot No 906 Notre-Dame Ouest, Nos cad. 1165 et 1162 quartier Ste-Anne.

60. A l'effet de permettre à la Concrete Tile Ltd., d'installer une chaudière à vapeur de la force de 80 chevaux-vapeur sur le lot No cad. 11 quartier Laurier, sub. 1017, No 2083 Esplanade.

70. A l'effet de transmettre au Conseil un rapport de l'Ingénieur en Chef au sujet des articles publiés dans certains journaux concernant le salaire des ouvriers des ateliers et d'informer le Conseil que des instructions ont été données pour faire réparer l'erreur qui a été commise dans la préparation des listes de paie.

80. A l'effet de permettre à M. Patrick Kennedy d'ériger

2.—Resolved: That the City Attorneys and the Chief Engineer be authorized to negotiate with the proprietor of the piece of land recently sold near the sewerage farm, and in connection with which there is now a pending case in Court, in order to obtain permission to use his piece of land until such time as the Court has rendered its decision.

3.—Resolved: To again call the attention of the Chief Engineer to the fact that contractors at the corner of Sherbrooke and Peel streets continue to cause a nuisance by burning soft coal, and to request him to see that this nuisance is abated without delay.

4.—Whereas three of the Commissioners, at least, must sign the warrants before the Treasurer can pay the same, it was

Resolved: To ask the City Attorneys if, in virtue of the Charter and the by-laws as they now exist, and in view of the fact that the Commissioners are entrusted with the City's finances, if the latter could without going to Council, adopt another mode of controlling said warrants, for example, have them signed by the City Comptroller, the Head of the Department interested therein and one of the Commissioners.

5.—Submitted a report from the City Attorneys "re" cards or letters to be sent to the electors by the Returning-Officer, stating that, in virtue of the law, the Returning-Officer may have such cards or letters delivered to the elector or have the same mailed to them.

Referred to the City Clerk.

6.—Submitted a report from Dr. J. E. Laberge anent a request from Dr. H. W. Coyle for a sum of \$16.75 balance of salary due for the time he was suspended.

Resolved: That the Board cannot grant said request.

7.—Submitted a report from the City Treasurer transmitting a memo anent the proposed loan at London.

Laid on the table.

8.—After having considered certain reports from the Heads of Departments, it was

Resolved: That reports be made to Council

10. To allow Messrs. Morin & Frères, to erect an office and a shed on cad. lot No. 11, sub. 1131, Laurier ward, corner of St. Lawrence and Chénier streets.

20. To allow Mr. C. Willems to erect a shoe factory with electric motors on cad. lot No. 399, sub. 308, Longue Pointe ward, Vinet street.

30. To vote the undermentioned sums:

1. Certain accounts submitted in december for various supplies, coal, coal oil, etc., and for repairs to machines, aggregating the sum of	\$ 3,856
2. A sum of	18,250
To cover the accounts for water supplied to the various municipalities.	
3. For electric power used for pumping water.	6,500
	\$28,606

40. To allow the Bishop Construction Co., to erect a stable containing 24 stalls, on lot No 637, sub. 69, 70 and 98, part of lots 49 to 62, part of lots 71 to 82 and part of lots 68-97 and 99 Laurier ward, Beaumont street.

50. To allow Mr. A. Julien to erect a forge on lot No. 906, Notre Dame west, cad. lots Nos. 1165 and 1162, St. Ann's ward.

60. To allow the Concrete Tile, Ltd., to install an 80 H.P. steam boiler on cad. lot No. 11, Laurier ward, sub. 1017, No. 2093 Esplanade ave.

70. Transmitting a report from the Chief Engineer anent articles published by certain newspapers concerning the salary of workmen employed in the shops and inform Council that instructions were given to correct the error made in preparing the pay list.

80. To allow Mr. Patrick Kennedy to erect a temporary